

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le dix neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la vice-présidence de Madame Nadège BOISSIN.

Présents : Messieurs Christian SOLLIER, Christian GORLIN, Jean-Claude GRAVIERE, Régis D'OLEON, Mesdames Nadège BOISSIN, Isabelle DESRUT, Michèle BAZ et Muriel VACHET.

Absents excusés : Mesdames Géraldine PETIT, Solène ESPITALLIER, Nicole NEYRON et Monsieur Didier CARLE.

Le quorum étant atteint, Madame la Vice-Présidente, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Monsieur Christian SOLLIER est désigné secrétaire de séance, en lui adjoignant Madame Christelle FLECHAIRE (Responsable du CCAS).

**Adoption du Compte Rendu du dernier Conseil d'Administration :**

Le Compte Rendu du 12 Avril 2023 transmis à tous les administrateurs le 10 octobre 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

**Question n° 1**

**ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57**

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le référentiel budgétaire et comptable M14 doit être remplacé par le référentiel M57 pour toutes les Collectivités locales au 01/01/2024.

Le CCAS passera donc à la M57 à cette date.

Damien PEYRON, Responsable du Service Comptabilité de la Mairie, expose le cadre nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau référentiel ; la Mairie ayant de son côté fait la bascule depuis le 01/01/2023.

Sa mise en œuvre nécessite au préalable l'adoption d'un Règlement budgétaire et financier (RBF) ; celui-ci est de forme libre mais il doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents,
- Les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE,
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

Monsieur PEYRON insiste sur l'application de la fongibilité des crédits. L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Maire-Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire-Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors du prochain Conseil.

*Madame DESRUT s'informe sur la nécessité de devoir remplacer le logiciel en changeant de référentiel. Aucun changement de logiciel est nécessaire. Le prestataire informatique réalise seulement un nouveau paramétrage.*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 du Centre Communal d'Action Sociale,
- Autorise Madame la Vice-Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte le règlement budgétaire et financier.

#### **Question n° 2**

#### **FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE M57**

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Madame BOISSIN expose à l'Assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du droit d'option d'adopter le référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Monsieur PEYRON met en avant les règles nouvelles sur l'amortissement que la nomenclature M57 permet ; en effet, la M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Monsieur PEYRON précise qu'il faut éviter la dépréciation du patrimoine au fil du mandat.

Le plan de comptes applicable en M57 présente de nombreuses similitudes à celui existant en M14.

Toutefois, et du fait des nouveaux articles, il convient de fixer par une nouvelle délibération les cadences d'amortissement applicables à compter de 2024 à chaque nature de biens amortissables.

Il sera proposé de conserver en grande partie les durées d'amortissement précédemment retenues en M14 et fixer celles des comptes de la nouvelle nomenclature, comme suit :

Comptes M14	Libellé	Durées votées en M14	Comptes M57	Durées proposées en M57
2051	Logiciels	<b>2</b>	2051	<b>2</b>
215xx	Installations, matériel et outillage techniques	<b>15</b>	215xx	<b>15</b>
2182	Matériels de transport – véhicules légers	<b>8</b>	21828	<b>8</b>

	Matériels de transport - véhicules lourds	7	21828	8
2183	Matériel informatique	4	21838	4
	Autres matériels de bureau	8	21848	8
	Matériel de téléphonie	4	2185	4
2184	Mobiliers de bureau	12	21848	12
2188	Autres immobilisations corporelles	8	2188	8

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, accepte les durées proposées.

### Question n°3

#### SECOURS EN ARGENT : BONS ALIMENTAIRES

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les bons et colis d'urgence délivrés par Madame BOISSIN dans le cadre de sa délégation sur la période du 24/03/2023 au 13/10/2023.

Nature de l'Aide octroyée	Nombre
Bons Anatoth	24
Bons de carburant	10
Bons alimentaires U et Intermarché	7
Colis Alimentaires	12

*Madame BAZ alerte sur la situation d'urgence d'une bénéficiaire en recherche d'un logement social.*

*Madame BOISSIN explique que les personnes doivent au-delà de leur demande sur internet, s'enregistrer auprès du CCAS pour qu'on puisse traiter leur situation individuellement.*

### Information et Questions diverses

1°) Madame BOISSIN informe les membres du Conseil sur les nouvelles modalités prises concernant les colis de Noël ; la condition d'attribution est avancée à 83 ans (au lieu de 85 ans).

2°) Le Club des Séniors manquent de volontaires pour accompagner les Séniors en sorties.  
Les membres du Conseil proposent que le planning leur soit transmis pour se positionner si besoin.

*Monsieur GRAVIÈRE propose qu'un article de communication sur le Club soit mentionné sur le Journal de Pernes.*

3°) La prochaine date de Conseil d'Administration est fixée **le mardi 21 novembre 2023.**

4°) *Monsieur GRAVIÈRE souhaite souligner les incivilités constatées sur les logements sociaux « Villas Dolhias » sur la route de Carpentras. Les poubelles débordent et la végétation est morte. Cette situation sera abordée lors du prochain Conseil Municipal.*

5°) *Monsieur GRAVIÈRE demande à revenir sur la fermeture de la Résidence Autonomie au 31/12/2023.*  
Madame BOISSIN informe les membres du Conseil sur l'intérêt porté par 5/6 repreneurs potentiels de la Résidence.

Elle souligne l'atout majeur de celle-ci à savoir sa position géographique en Centre Ville.

Il n'y a eu aucune réunion du Conseil d'Administration de la Résidence durant l'année et aucun compte rendu de l'Assemblée Générale n'a été fourni après celle-ci en juillet 2023.

6°) Madame BOISSIN informe les membres sur la problématique du véhicule de service du CCAS garé au Complexe sportif. L'usage de ce véhicule est réservé aux Aides à Domicile en cas de panne pour se rendre chez les bénéficiaires, aller en formation etc..., aux personnels administratifs pour leurs déplacements en réunion ou formation, à la distribution des Colis de Noël ....

Celui-ci est peu utilisé car peu pratique au niveau de son stationnement :

- 1 jeu de clés au CCAS et 1 autre au complexe mais pas toujours accessible si ce dernier est fermé,

Le stationner sur le parking attenant à la place des Comtes de Toulouse serait une solution. De plus, *Monsieur SOLLIER mentionne que ce parking est sécurisé, fermé et sous vidéo protection.*

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette possibilité.

*Monsieur GRAVIERE demande à ce qu'un marche pied soit conservé à l'intérieur des minibus, nécessaire lors des sorties des Séniors pour faciliter leur accès au véhicule.*

7°) *Monsieur SOLLIER donne l'information sur les 2 nouvelles salles de cellule de crise mises en place cet été à la Mairie et au CCAS, à la demande du Préfet. Ces salles sont équipées du matériel nécessaire pour permettre à l'équipe en charge de la gestion de la crise de se réunir et se coordonner à partir d'un lieu identifié.*

8°) Le 5 septembre, un exercice d'évacuation organisé par Monsieur SOLLIER a été effectué.

9°) Le 24 Août venait nous rendre visite la Ministre déléguée à la Santé, Madame Agnès Firmin Le Bodo, dans le cadre du plan canicule Alerte Rouge. Elle a ainsi pu se rendre compte du dispositif déclenché lors du dernier niveau d'alerte ; dispositif qui demande d'accueillir les personnes vulnérables.

10°) Madame BOISSIN signale l'article qui vient de paraître dans la Provence mettant à l'honneur le goûter intercommunal organisé le mardi 3 octobre.

11°) *Monsieur GRAVIERE précise qu'il est en contact avec les Assurances AXA qui proposent une Mutuelle Communale. Il va faciliter une prochaine rencontre.*

Madame FLECHAIRE rebondit sur ce sujet pour donner un état d'avancement de la consultation auprès de nouvelles Mutuelles .

La première réunion du Comité de Pilotage, le 28 juin, a permis d'élaborer un cahier des charges.

Des groupes nationaux se sont positionnés alors que certaines assurances locales n'ont pas émis le souhait de le faire (en particulier, ALLIANZ).

La prospection continue...

12°) Madame FLECHAIRE présente les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des Usagers du Service d'Aide à Domicile.

Un questionnaire a été distribué en septembre 2023 à 76 bénéficiaires afin de mesurer la satisfaction sur l'année. 64 personnes ont répondu.

Les résultats synthétisés vont être communiqués aux Usagers.

Globalement, 94 % se disent satisfaits de travail réalisé par le Service d'Aide à domicile.

95 % recommandent le Service.

Concernant la présentation des résultats, *Madame BAZ s'interroge sur le fait qu'aucune question ne concerne la qualité du portage de repas.*

Le Service du portage de repas fait l'objet d'une enquête de satisfaction à part entière.

---

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Madame BOISSIN remercie les membres du Conseil et lève la séance à 20 Heures .

Nadège BOISSIN, Vice- Présidente



Christian SOLLIER, Secrétaire de séance